

: adoptée à l'unanimité par le conseil municipal le 11 mai 2017

# charte

*pour l'avenir du centre-ville de Sceaux*



Le centre-ville de Sceaux, qui concentre une activité commerçante et artisanale importante et diversifiée ainsi qu'un nombre significatif d'équipements publics, est l'un des éléments majeurs d'attractivité et de rayonnement de la Ville.

Les équipes municipales successives depuis plus de 50 ans ont porté une grande attention à son dynamisme, au maintien de son atmosphère singulière, à la qualité de son cadre urbain et de ses espaces publics et à la préservation de son rôle de lien social reconnu, ainsi que cela est d'ailleurs acté dans le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD). En outre, cette ambiance particulière encourage la création et l'innovation. La Ville a en effet développé sur son territoire un véritable "campus urbain" accueillant ainsi plus de 13 000 élèves et étudiants. La jeunesse, par sa présence, participe ainsi à l'ambiance scéenne.

À partir de 2015, l'équipe municipale franchit une étape importante dans la maîtrise foncière de terrains et bâtiments stratégiques en plein de cœur de ville. Elle analyse également l'évolution rapide du contexte urbain et institutionnel, avec la montée en puissance inéluctable du "fait métropolitain" et le risque non négligeable de perte de maîtrise par les villes de l'avenir de leur territoire et de leur identité. Elle est profondément convaincue que Sceaux doit préserver sa forte identité pour se projeter dans l'avenir, et qu'elle doit s'en donner tous les moyens politiques, institutionnels et techniques. Elle estime que des évolutions maîtrisées sont nécessaires sous peine d'altérer cette forte identité, et que ces évolutions doivent reposer sur un diagnostic et une vision partagés avec les habitants. Dans ce cadre, l'expression citoyenne doit être encouragée.

L'équipe municipale lance donc en 2017 une démarche de concertation intitulée "Parlons ensemble du centre-ville". Plus de 1 000 Scéens et acteurs de la ville participent à 18 rencontres pour exprimer leurs attentes et leurs besoins pour les décennies à venir. Parallèlement, la Métropole du Grand Paris inclut une partie du centre-ville de Sceaux dans la démarche "Inventons la métropole", sorte de concours d'idées qui concerne une soixantaine de lieux représentatifs du territoire métropolitain, et qui se poursuivra tout au long de l'année 2017.

À l'issue de la première étape de cette concertation citoyenne, le maire propose d'inscrire dans la "mémoire" de la ville une "charte" qui est en

quelque sorte l'expression des intentions partagées par la population et dresse le cadre qui s'impose à toutes celles et tous ceux qui auront à intervenir sur le centre-ville de Sceaux au cours des années qui viennent. Cette charte a été adoptée à l'unanimité en séance du conseil municipal le 11 mai 2017.

## **: Sceaux, un cadre de vie privilégié**

La ville de Sceaux jouit à la fois des avantages offerts par la proximité de Paris et d'un cadre de vie provincial et calme, que ce soit le centre-ville piéton, ses commerces de qualité, ses équipements publics ou le parc de Sceaux, notamment. Ce cadre a permis de développer un état d'esprit propre à la ville, un esprit village auquel la Ville renouvelle son attachement.

## **: Préserver l'esprit village, tout en construisant le "village métropolitain du XXI<sup>e</sup> siècle"**

Forte de cet attachement profond au centre-ville, la Ville souhaite préserver ce cadre de vie unique et privilégié, qui fait partie de son patrimoine historique et culturel. Le plan local d'urbanisme (PLU) a été élaboré pour que le tissu d'aménagement urbain existant soit pleinement respecté, illustrant ainsi une grande cohérence dans le temps de l'action municipale. Ainsi la plupart des rez-de-chaussée doivent être obligatoirement affectés au commerce, à l'artisanat ou à un service public ou d'intérêt collectif. Sur plusieurs linéaires, la Ville encadre les catégories de commerce autorisées afin de maintenir une diversité commerciale. La hauteur des bâtiments est limitée et a été définie en cohérence avec la forme urbaine qui fait l'ambiance villageoise du centre-ville. Celui-ci est également concerné par des périmètres de protection au titre du code du patrimoine et du code de l'environnement : il est situé en site patrimonial remarquable (ex-ZPPAUP) sur la presque totalité de son périmètre, et le jardin de la Ménagerie et le parc de Sceaux sont des sites classés.

Pour autant, des perspectives d'évolution doivent être envisagées, afin que le centre-ville de Sceaux reste dans une dynamique de modernité, qu'il continue de rayonner, notamment dans le nouveau contexte métropolitain et de densification des villes alentour. Ces évolutions nécessitent le renforcement de nombreux partenariats, notamment avec

le conseil départemental des Hauts-de-Seine, propriétaire des voies départementales. Elles doivent également s'inscrire dans une volonté de maintenir la vocation d'accueil, tout en préservant la qualité de vie de celles et ceux qui y habitent et en y conservant une mixité sociale, générationnelle et d'activités. Bref, un centre-ville ouvert et accueillant pour tous, et en même temps paisible.

### **Ces évolutions s'organisent en quatre thèmes :**

1. Accéder au centre-ville et s'y déplacer en toute sécurité
2. Faire rayonner le centre-ville de Sceaux en s'appuyant sur ses talents, et par l'innovation
3. Contribuer à la réussite de la jeunesse
4. Garantir le bien vivre ensemble et la qualité du cadre de vie.

## **ACCÉDER AU CENTRE-VILLE ET S'Y DÉPLACER EN TOUTE SÉCURITÉ**

Pour accueillir les Scéens et les visiteurs des autres villes, le centre-ville doit être accessible à tous, tout en conservant son esprit "village" à quelques kilomètres de Paris.

### **: Permettre l'accessibilité au centre-ville**

Une offre de stationnement plus importante doit être proposée afin de développer la capacité d'accueil des visiteurs du centre-ville. Cette offre doit être mieux adaptée à la fois en termes de qualité de services afin de répondre à la demande, mais doit être également compatible avec le cadre de vie de notre centre-ville, et suffisamment proche du quartier piétonnier. Ainsi, il doit être envisagé la mise en souterrain sur plusieurs niveaux de l'actuel parking situé sur la place De Gaulle et, le cas échéant et en fonction de la faisabilité juridique et technique, du parking Penthièvre. D'autres solutions techniques permettant d'accroître l'offre de stationnement existent, par exemple dans des bâtiments existants. Elles peuvent être examinées, tant sous l'angle de leurs avantages que de celui de leurs inconvénients.

## **: Favoriser les pratiques de déplacement doux pour accéder au centre-ville**

Dans le cadre de son plan vélo 2016-2020, la Ville a réaffirmé son attachement à ce mode de déplacement durable. Le travail à développer concerne notamment la question du stationnement sécurisé des vélos, pour lequel des solutions existent désormais. Par ailleurs, la ville de Sceaux a été intégrée au périmètre d'étude du dispositif de vélos en libre-service, dont au moins une station sera déployée au centre-ville. La Ville entend également continuer à accompagner le développement de l'auto-partage et des véhicules partagés, notamment électriques.

## **: Inscrire Sceaux dans la dynamique du Grand Paris des transports**

La Ville entend bénéficier, notamment à partir du centre-ville, de liaisons rapides et fréquentes avec les gares du Grand Paris et les nouvelles lignes de tramway proches (par exemple le T10) dans le cadre du nouveau réseau de bus (RATP et/ou Territoire) notamment.

## **: Faire plus de place au piéton pour favoriser l'échange et la sérénité**

Le quartier piéton doit pouvoir s'étendre lors d'événements particuliers ou tout simplement certains jours, afin d'accueillir les visiteurs sur un espace public sécurisé, propice aux rencontres et aux animations. L'audace dont la Ville a fait preuve il y a quarante ans doit pouvoir à nouveau s'exprimer. Ainsi, le prolongement de la piétonisation de la rue Houdan depuis la rue Florian vers la place Frédéric-Mistral doit être envisagé, au moins de façon ponctuelle. L'aménagement futur du parvis de l'église sera également pensé en ce sens. En outre, le quartier piéton devant pouvoir garantir une déambulation en toute sérénité, les horaires d'accès des véhicules seront réduits et mieux encadrés. Un dispositif adapté de stationnement réservé aux livraisons sera aménagé en contrepartie.

## **: Identifier de façon plus lisible les accès et l'ensemble des ressources du centre-ville**

Pour accéder au centre-ville, il faut que celui-ci soit visible quelle que soit la provenance et l'orientation des visiteurs. Il convient donc d'installer une signalétique adaptée dans la ville, d'identifier clairement les entrées du quartier piétonnier, d'aménager de manière beaucoup plus qualitative les transitions avec la place du Général-de-Gaulle, l'avenue de Camberwell et le parc de Sceaux, et de faciliter le cheminement vers le centre-ville. En outre, des actions adaptées, tant en terme de signalétique, d'aménagement que d'animations, doivent être étudiées afin de développer les flux notamment piétons sur l'ensemble du quartier et pas seulement sur la rue Houdan.

## **: Relier le centre-ville aux autres pôles de centralité de la Ville**

Le centre-ville doit se développer en complémentarité intelligente avec les autres pôles de centralité de la Ville, à savoir pour l'essentiel les Blagis et Robinson, qui doivent conserver leur personnalité propre tout en étant reliés le plus facilement possible avec le centre-ville.

### **Cela suppose notamment :**

- une requalification majeure de la rue Houdan (véritable "colonne vertébrale" de la Ville reliant un grand nombre de lieux emblématiques et d'équipements publics), de l'extrémité ouest de la rue piétonne jusqu'au carrefour des Quatre-Chemins, ce qui nécessite la municipalisation préalable de la voirie départementale concernée compte tenu de la politique annoncée par le Département des Hauts-de-Seine ;
- le traitement du carrefour De Gaulle, actuellement croisement de deux voies départementales très fréquentées notamment à certaines heures ;
- la confortation du lien avec les Blagis (transport en commun, trame piétonne, voirie).

# FAIRE RAYONNER LE CENTRE-VILLE DE SCEAUX EN S'APPUYANT SUR SES TALENTS, ET PAR L'INNOVATION

## **: Le centre-ville “à la croisée des talents”**

Sceaux rassemble de nombreux talents, expériences, compétences et savoir-faire. Cette richesse immatérielle constitue un atout majeur de la Ville et doit pouvoir se matérialiser dans le centre-ville. Ce dernier est identifié comme un espace moteur pour l'attractivité et l'innovation favorisant la rencontre, le partage et la convivialité. Ainsi, la Ville souhaite continuer à créer les conditions favorables à l'éclosion des idées, à la coopération locale entre habitants, au développement du vivier de compétences et des synergies.

## **: Une démarche de co-construction et d'innovation durable**

Sous l'impulsion des habitants, l'installation de lieux à usage hybride doit permettre de favoriser le développement des modes de travail collaboratifs, voire coopératifs, entre les acteurs de l'innovation et les partenaires locaux.

Il faut ainsi rechercher l'inscription dans le centre-ville d'un espace comme lieu d'expression de l'innovation durable, numérique et économique, facilitant l'accueil de “start-up” ou d’“incubateurs”, voire encore d'un “tiers lieu” et/ou d'un “fab-lab”, en s'appuyant sur les talents de Sceaux. Cette démarche s'inscrit pleinement dans le prolongement et l'accentuation de l'éco-système Sceaux Valley mis en place depuis quelques années et caractérisé par une forte volonté d'implication dans le domaine de l'innovation sociale, qui renforce l'attractivité et le rayonnement de la Ville à l'échelle du Grand Paris.

## **: Sceaux, “ville du goût” et de la diversité commerciale**

Riche de nombreux commerçants et artisans proposant des produits de grande qualité, le centre-ville attire autant les Scéens que les habitants des villes voisines. Elle fait ainsi rayonner le savoir-faire gastronomique au cœur de la ville mais aussi au-delà, et en fait un point d’attraction important dans le sud parisien. Cette forte présence des commerces de bouche doit absolument être maintenue, voire développée. Elle est la condition absolument nécessaire du maintien de l’attractivité et du rayonnement de Sceaux, “ville du goût”, et du maintien de la diversité commerciale. Il en va de même avec les marchés forains, complément indispensable de l’attractivité commerçante.

Des initiatives (animations, mise en valeur des métiers, communication et information, signalétique, ...) doivent continuer de se développer, en co-organisation avec la Ville, l’Union des commerçants et artisans, les commerçants des marchés forains (et tout autre acteur intéressé) pour garantir le développement du commerce de bouche et le maintien de la diversité commerciale et de la qualité de l’offre proposée.

Le constat est également dressé, notamment à travers certaines enquêtes de clientèle, sur le caractère parfois trop restreint de l’offre commerciale, eu égard notamment à l’évolution du contexte proche. Il est donc important que la réglementation locale incite au développement du nombre de cellules commerciales, comme c’est déjà le cas par exemple au sein même du centre-ville dans les rues parallèles à la rue piétonne ou tout au long de la rue Houdan, et également que les actions d’aménagement intègrent systématiquement des rez-de-chaussée commerciaux.

En outre, l’expérience et la connaissance du marché immobilier local montrent qu’une maîtrise des murs commerciaux par la Ville ou des acteurs dépendant directement d’elle reste le moyen le plus efficace de garantir la diversité commerciale et d’empêcher la prolifération d’activités non souhaitées car n’apportant pas les flux et l’animation nécessaires. C’est pourquoi la politique actuelle d’acquisition et de maîtrise communale des murs commerciaux, notamment dans les ensembles immobiliers neufs, sera activement poursuivie.



## **: Renforcer les liens avec le Domaine de Sceaux et la politique touristique**

Le parc de Sceaux est l'un des plus beaux parcs du Grand Paris. Il s'inscrit dans la pure tradition des "jardins à la française" du XVII<sup>e</sup> siècle. Le Domaine départemental de Sceaux accueille plus de 3 millions de visiteurs par an. Il est nécessaire et souhaitable de renforcer le cheminement et les liens entre le parc de Sceaux et le centre-ville, en réalité tout proche.

Au-delà de la consolidation de la collaboration entre le Domaine et la Ville, déjà renforcée par quelques initiatives, il s'agira d'élaborer une politique touristique commune Ville-Département plus offensive, proposant des "produits touristiques" complets, en y associant notamment le site de la Vallée-aux-Loups situé à proximité.

En outre, l'équipement touristique de la Ville devra être renforcé (capacité hôtelière de qualité, politique d'hébergement, maison du Tourisme, ...) en lien étroit avec l'offre commerciale du centre-ville et des autres pôles de centralité.

## **CONTRIBUER À LA RÉUSSITE DE LA JEUNESSE**

### **: Accompagner la réussite de la jeunesse en faisant participer les jeunes**

Le centre-ville rassemble de nombreux équipements qui témoignent de la volonté ancienne de la Ville d'accompagner les enfants et les jeunes tout au long de leur parcours, de la crèche à l'enseignement supérieur, en veillant à ce que chacun y trouve des ressources pour son propre épanouissement.

Le succès des équipements s'explique souvent par le fait que leur conception a été pensée et leur aménagement réalisé en y faisant pleinement participer les jeunes eux-mêmes, dont l'envie de participation aux décisions est beaucoup plus forte qu'on ne le croit souvent. Le succès des Ateliers par exemple en est une bonne illustration.

## **: Le campus urbain, une immense chance pour la Ville**

La ville de Sceaux s'est construite à partir d'éléments structurants qui constituent véritablement l'épine dorsale de l'identité scéenne : Colbert et le Domaine, la ligne de Sceaux, le lycée Lakanal. Ces éléments lui ont permis d'installer peu à peu son "image" et sa réputation, véritable patrimoine immatériel que la Ville s'attache à préserver.

La construction du lycée Marie-Curie, l'implantation de la faculté Jean-Monnet et de l'IUT, la fondation à Sceaux de l'école d'ingénieurs EPF, se sont inscrites dans la continuité, à partir des atouts du territoire : proximité avec Paris, environnement favorable sur le plan culturel, qualité du cadre de vie.

La présence de 9 000 étudiants, auxquels s'ajoutent les lycéens, collégiens et écoliers, confère à la Ville de Sceaux une caractéristique forte en matière d'enseignement et plus particulièrement d'enseignement supérieur. Le nombre d'étudiants rapporté au nombre d'habitants constitue une situation unique et une chance pour la ville de Sceaux.

La Ville s'attachera donc à favoriser l'ouverture de ces établissements sur le territoire tout en accompagnant activement l'intégration des étudiants.

Pour cela, la construction de plusieurs résidences étudiantes est en cours, et une collaboration de plus en plus étroite avec les établissements et les associations étudiantes se développe sur le plan de la vie étudiante, de l'animation, de la mutualisation de locaux et de moyens, du lien étudiants/entreprises grâce à la capacité de mobilisation de nombreux dirigeants d'entreprise habitant et appréciant Sceaux.

## **: La jeunesse, facteur de dynamisme et image forte pour le centre-ville**

Dans ce contexte, le centre-ville doit contribuer à faire de ces caractéristiques une force. Lieu d'échanges, le centre-ville a en effet vocation à favoriser la rencontre entre citoyens et de permettre ainsi aux différentes générations de partager des parcours, des idées et de construire ensemble des projets.

Il s'agit donc d'ouvrir le plus largement possible le centre-ville à cette population jeune et étudiante qui lui confère une ambiance particulière, différente de celle de la plupart des villes voisines : restauration adaptée, lieux de rencontre simples et "connectés", espaces de détente et d'activités... Une réflexion sera parallèlement engagée avec les équipements existants (municipaux et associatifs) pour faire évoluer leurs propositions dans ce sens : ainsi, une étude d'adaptation des locaux de l'Animathèque MJC doit-elle être engagée dès cette année, en lien avec l'évolution du projet culturel et associatif de cet important équipement, avec la perspective à moyen terme d'une salle de diffusion de musiques actuelles.

Le centre-ville a ainsi vocation à constituer le lieu principal de la croisée de tous les talents et de favoriser l'innovation créatrice grâce à la rencontre entre jeunes, étudiants et l'ensemble des autres citoyens de Sceaux.

## GARANTIR LE BIEN VIVRE ENSEMBLE ET LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE ET D'ACTIVITÉ

Depuis la piétonisation voici 40 ans d'une partie de la rue Houdan, le centre-ville de Sceaux a beaucoup évolué. La construction du quartier Charaire à la place d'une friche industrielle, l'extension de la piétonisation, le réaménagement et la requalification des espaces publics (rue des Ecoles, quartier Charaire, parkings Penthièvre et De Gaulle, parvis de l'église et de l'Ancienne mairie...) ont permis non seulement de requalifier le cadre de vie, mais aussi de développer la convivialité et les espaces de rencontre, notamment au travers du développement de terrasses de cafés et de restaurants.

Parallèlement, le travail effectué et en cours sur les bâtiments publics (rénovation achevée ou en cours) de la halle du marché, du cinéma, des garages, des ateliers, de l'église, de la bibliothèque, ou encore les campagnes de ravalement sur immeubles privés participent largement de la requalification du centre-ville.

## **: Maintenir la mixité et la diversité des habitats et des fonctions**

Le centre-ville de Sceaux est un exemple abouti de mixité et de diversité. D'une part, de nombreux logements sociaux y existent de longue date, selon une volonté municipale constante. D'autre part, le centre-ville concentre de nombreux équipements culturels, sociaux et scolaires, ce qui lui confère précisément son caractère "central". Enfin, la diversité des commerces et services de toute nature qui sont aujourd'hui proposés permet de répondre à la plupart des besoins des habitants. À cet égard, une attention particulière devra être portée aux services ayant trait à la santé, qui doivent rester actifs et diversifiés dans le centre-ville.

## **: Garantir un cadre de vie et d'activité de qualité**

Cette politique doit être poursuivie au travers d'aménagements appropriés concernant notamment :

- les rues parallèles à la rue Houdan (rue des Écoles, rue des Imbergères) qui doivent faire l'objet d'une rénovation (partiellement réalisée pour la rue des Ecoles) et de l'étude de l'évolution de leur "statut" (piétonisation partielle par exemple) ;
- la partie est de la rue Houdan (entre la rue Florian et le parvis de l'église) et le parking Penthièvre, en expérimentant le projet de prolongement de la rue piétonne tout en analysant bien toutes les conséquences et conditions pratiques, notamment en terme de circulation ;
- le parvis de l'église, aménagement à finaliser une fois les travaux de rénovation du bâtiment achevés ; le prolongement vers le sud (jusqu'au portail d'entrée du Petit Château, porte vers le parc de Sceaux) et vers l'est (jusqu'au rond-point Guy-Flavien, autre porte d'entrée du parc) sera étudié pour constituer un aménagement le plus homogène possible, donnant priorité aux piétons et aux terrasses ;
- l'avenue de Camberwell, en ré-ouvrant le quartier Charaire vers le nord (ce qui sera déjà largement engagé avec le projet de rénovation de la

bibliothèque municipale) et en réaménageant entièrement l'actuelle contre-allée en mail planté prolongeant celui du boulevard Colbert, tout en préservant globalement la capacité de stationnement ;

- l'entrée ouest de l'actuelle rue piétonne, à la fois mal aménagée et mal signalée, qui doit être totalement repensée dans un objectif de meilleure liaison urbaine avec le carrefour et la place De Gaulle ;
- le carrefour De Gaulle, croisement de deux voies départementales à densité de circulation assez élevée (entre 10 000 et 13 000 véhicules/jour sur chacun des axes), qui représente un enjeu majeur, véritable clé du prolongement de la rue piétonne vers la Poste en longeant la place De Gaulle et la propriété du Château de l'Amiral, puis le lien vers le quartier Robinson. Cet aménagement sera nécessairement négocié avec le Département, dans un sens de réduction de la place laissée à la circulation automobile, de meilleure continuité entre la rue Houdan et l'avenue de Camberwell et de fluidité mieux sécurisée de la circulation piétonne ;
- la propriété dite du "Château de l'Amiral", qui devra rester sous maîtrise foncière communale et constituera un marqueur, un point fort de rencontre du centre-ville, avec un équipement (ou un ensemble d'équipements) pouvant accueillir des activités exercées par des acteurs privés et restant accessible à la population. Des constructions complémentaires pourront être réalisées dans le respect des dispositions du PLU (en préservant le coeur d'îlot et les arbres remarquables) ;
- la place De Gaulle (ou îlot Voltaire) - à redimensionner vers le nord en diminuant la largeur de la voirie et en ré-axant l'actuelle rue Houdan vers l'avenue de Camberwell - qui a vocation à accueillir une large place bordée de commerces et d'un café-brasserie, au-dessus d'un parc de stationnement souterrain moderne et proposant de nombreux services urbains. Une large perspective vers le sud sera conservée depuis la future place centrale. Un programme de logements pourra compléter l'aménagement dans le respect des dispositions du PLU et avec le souci de ne pas créer de rupture dans la continuité urbaine.

Chaque aménagement sera systématiquement accompagné d'une réflexion visant à favoriser la présence du végétal dans l'espace public, sous diverses formes.

Toutes les fonctions utilitaires, et notamment la logistique urbaine, devront être particulièrement soignées afin de minimiser les contraintes et les sources de nuisances.

## **: Préserver et mettre en valeur le patrimoine, maîtriser le foncier**

L'ensemble du territoire du centre-ville de Sceaux est situé en "site patrimonial remarquable" (ex-ZPPAUP), hormis l'îlot Charaire, lui-même situé en périmètre de protection d'un monument historique. Le jardin de la Ménagerie et le parc de Sceaux sont des sites classés. L'avis de l'Architecte des bâtiments de France est dès lors systématiquement requis pour l'ensemble des aménagements et des constructions. Le style architectural du centre-ville (architecture villageoise d'Île-de-France) sera privilégié pour les secteurs en lien direct avec le centre-ville actuel (et notamment la partie est de la place De Gaulle), afin de créer une continuité naturelle du centre-ville vers la poste et l'hôtel de ville. Le traitement de la traversée de la voie départementale est ici un défi absolument majeur.

Enfin, la Ville émet une conviction, désormais assez largement partagée. La maîtrise de l'aménagement, de l'urbanisation, de la vocation des espaces, est désormais liée davantage à la maîtrise de la propriété foncière qu'à l'existence de règles qui, même posées par la collectivité locale (comme le PLU), peuvent être brutalement modifiées par la loi, comme cela a été le cas avec la suppression du COS par la loi ALUR par exemple. Cette politique de maîtrise foncière a été développée à Sceaux depuis de longues années, notamment en utilisant la technique du bail à construction. La meilleure garantie possible du maintien de l'attractivité du centre-ville, c'est donc la maîtrise par les acteurs publics, qui portent l'intérêt général, du foncier. C'est le cas pour les bâtiments stratégiques et symboliques, comme pour les murs accueillant commerces et activités. Il s'agit là d'un élément essentiel de la stratégie municipale à long terme.

# S'INSCRIRE DANS UNE DYNAMIQUE COLLECTIVE

La présente charte fera l'objet d'une évaluation régulière tant devant le conseil municipal que lors de réunions de concertation avec la population. En outre, tout projet d'aménagement définitif et d'une certaine ampleur évoqué dans la présente charte sera présenté au préalable aux citoyens pour discussion et concertation, selon des modalités adaptées, en ayant toujours en tête que le contexte dans lequel Sceaux se situe évolue en permanence et qu'il faut nous y adapter.

La démarche "Parlons ensemble du centre-ville", qui a permis l'élaboration concertée de la présente charte, se poursuivra ainsi au cours des années à venir. Il est en effet essentiel que soit encouragé, l'engagement citoyen sur le temps long, garant de la cohérence de la démarche collective. En effet, la mise en oeuvre des engagements de la présente charte, qui dessineront pour cinquante ans le centre-ville de demain, prendra de nombreuses années, sans doute plus de dix ans, pour au moins trois raisons :

- l'étalement obligatoire des dépenses, afin de maîtriser les équilibres budgétaires à venir ;
- la recherche indispensable de partenariats et la négociation avec ces partenaires, publics et privés ;
- la maturation nécessaire des projets et le temps de la concertation. Ainsi, plutôt que de chercher à fixer des délais impératifs de mise en œuvre, qui seraient de toute manière impossibles à garantir, il s'agit d'abord de s'inscrire ensemble dans une dynamique d'évolution continue.

*“ Le centre-ville  
de Sceaux est le patrimoine  
commun de tous les Scéens. C’est donc  
l’affaire de tous, et la participation de tous  
est la condition nécessaire de la réussite  
pour que notre centre-ville demain soit aussi aimé  
et apprécié de nos enfants qu’il l’est  
de nous-mêmes, pour que Sceaux reste  
la ville que nous aimons. ”*

Renseignements au 01 41 13 33 00  
parlonsensemble@sceaux.fr  
parlonsensembleducentreville.sceaux.fr



@ville de Sceaux



@ville\_de\_sceaux